

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES

DU 16 MARS 2023

Membres présents :

Enseignants : Mmes et MM. : Boquet Yves, Gaimard Maryse, Jegou Anne, Laurent Alexandra, Vigreux Jean, Zara Vasco.

Usagers : Mmes : Lachaume Léonie, Privé Clara.

Personnel BIATSS : Mme : Roy Dominique.

Absents excusés et représentés : Mmes et MM. : Bonfait Olivier, Bugaiska Aurélia, Dejoux Virginie, Dos Santos Apolline, Esposito Arianna, Gentaz-Bourchanin Alinoe, Lefebvre Sabine, Leleu Arnaud, Sibourg Jeanne, Thibaut Jean-Pierre, Vanesse-Urbain Claire.

Invités : M. et Mmes : El-Hanbali Youssef, Prat-Béliard Edwige, Thomas Nathalie.

Excusées : Mme et M. : Stein Christian, Thierry Anne.



Madame Gaimard ouvre la séance à 17 heures 15 et remercie les membres du conseil présents. Informée des contraintes d'agenda de certains et afin de conserver le quorum, elle propose de traiter prioritairement les points de l'ordre du jour soumis au vote du conseil (points 1, 5 et 6), pour ensuite passer aux points d'information.

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines du 10 janvier 2023

Le procès-verbal du conseil de l'UFR Sciences Humaines du 10 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – Informations

Campagne de recrutement ATER :

La circulaire relative au recrutement des personnels ATER pour la rentrée 2023 a été reçue et diffusée aux directeurs de départements par Madame Gaimard le 7 mars dernier. **Les besoins classés de notre UFR, après avis du conseil de notre composante, devront être retournés au service des personnels-enseignants pour le 31 mars 2023.**

Madame Gaimard a demandé à recevoir les réponses des départements avant le 27 mars 2023 et précise que le conseil d'UFR n'aura alors que quelques jours pour se réunir et en délibérer.

Madame Gaimard ajoute qu'il s'agit d'une campagne locale (*université*) qui prévoit le **recrutement d'ATER sur les supports suivants** : postes vacants (*retraite, ...*), **postes susceptibles d'être vacants** (*demandes de promotion par exemple, ...*), ou **postes support ATER uB** (*postes socles = moyens supplémentaires au regard de la situation*) et en aucun cas sur les postes gelés, ni sur ceux concernés par une délégation, CRCT, etc. Dans le cas de demandes multiples au sein d'un même département, elle insiste sur l'importance d'un classement par ordre de priorité, afin de permettre ensuite un interclassement au niveau de la composante.

DOM (Dialogue d'Objectifs et de Moyens) :

Le calendrier du DOM 2023 a été précisé par l'université et les documents relatifs aux besoins en postes pour la rentrée 2024 (*circulaire, tableaux et annexes*) seront reçus le 24 mars 2023.

Après avis de son conseil restreint, notre composante devra faire état de ses besoins sur l'application Nuxeo avant le 24 avril 2023 (*fermeture de la plateforme à cette échéance*). Compte tenu des dates de congés de printemps (*du 8 au 23 avril 2023*), Madame Gaimard a informé les directeurs de départements des délais très courts et des contraintes, en leur demandant un retour pour le 4 avril 2023.

Enquête de satisfaction proposée aux étudiants des UFR de l'université par le Pôle Pilotage :

Monsieur El-Hanbali, qui s'est attaché à comparer les résultats des deux UFR littéraires (Sciences Humaines et Lettres), présente les résultats de cette enquête :

Concernant l'UFR Sciences Humaines, l'enquête de satisfaction a reçu 914 réponses, soit un taux de retour de 26.59 %. Le taux de réponse est légèrement supérieur pour l'URF Lettres : environ 30 %.

Les questions portaient surtout sur les services administratifs de notre composante et les résultats sont de nature quantitative plutôt que qualitative. Les données récoltées doivent nous servir de levier de réflexion collective en nous offrant un regard extérieur sur la situation.

- Connaissance de l'emplacement de leur service administratif :

La plupart des étudiants de l'UFR Sciences Humaines (94 %), comme ceux de l'UFR Lettres (89 %) connaissent bien la localisation de leur service ;

- Horaires d'ouverture des services administratifs :

Seulement 31% des étudiants de l'UFR Sciences Humaines sont satisfaits ou très satisfaits des horaires d'ouverture des services administratifs, contre 65 % pour ceux de l'UFR Lettres ;

Monsieur El-Hanbali précise que ces chiffres peuvent susciter l'interrogation, il explique qu'ils ne sont cependant pas forcément significatifs et représentatifs. En effet, certains étudiants ayant répondu à cette enquête sont possiblement ceux frustrés ou mécontents de nos services.

- Qualité de l'accueil physique de leur service administratif :

Globalement, plus de 52 % des étudiants sont satisfaits de l'accueil physique (*-8 points par rapport à 2021*) ; 81 % des étudiants de l'UFR Lettres sont quant à eux satisfaits.

- Qualité des réponses apportées par leur service administratif :

Plus de 60 % des étudiants de l'UFR Sciences Humaines sont satisfaits de la qualité des réponses qu'ils reçoivent, alors qu'ils sont 96 % à être satisfaits au sein de l'UFR Lettres.

- Qualité des échanges par mail avec leur service administratif :

72 % des étudiants de l'UFR Sciences Humaines sont satisfaits de la qualité des échanges par mail ; 86 % le sont à l'UFR Lettres.

- Catégorie particulière : cas des aménagements aux examens (1/3 temps) :

Pour l'UFR Sciences Humaines, seulement 48 % des étudiants concernés sont satisfaits, alors qu'ils sont 84 % à l'UFR Lettres.

Bilan : dans un même secteur (*littéraire*), avec une organisation administrative identique au sein des composantes, des laboratoires et des conseils, **le résultat de cette enquête de satisfaction révèle des écarts criants entre l'UFR Sciences Humaines et l'UFR Lettres.**

Ces données doivent donc nous interpeller, étant précisé que pour la dernière catégorie (*aménagements aux examens*), l'équipe administrative n'est pas la seule engagée, puisque la Mission Handicap et la partie enseignante sont également concernées.

Monsieur El-Hanbali informe qu'une réunion est déjà planifiée avec les collègues des scolarités, afin d'aborder certains points de l'organisation administrative de notre composante et notamment le sujet du télétravail (*mise en place à l'essai de deux jours de télétravail = difficulté pour répondre aux besoins des étudiants*).

3 – Examens - Surveillances

Examens - session de janvier 2023 :

Madame Gaimard rappelle que le dernier conseil d'UFR du 10 janvier 2023 avait eu lieu pendant la session d'examens et qu'il n'était alors pas encore possible d'analyser la situation et d'établir un bilan. Désormais, les données sont disponibles et sont présentées par Madame Thomas, qui a recensé aussi précisément que possible dans un tableau, les dysfonctionnements avant et pendant les examens pour les licences et les masters 1 :

Signalements de dysfonctionnements : 22

Solutions immédiates apportées : 11

Exemples types d'anomalies recensées pendant les examens et ne permettant pas une réponse immédiate (*risque juridique*) : problèmes de manques de surveillance, problèmes relatifs aux sujets, ...

Report d'examen en raison d'un manque de surveillance : 1

Imputation des 22 anomalies relevées : 7 aux scolarités, 2 aux scripteurs.

Vasco Zara signale un problème de notes en musicologie. Des étudiants se sont vus attribuer, par l'ESM des notes sur l'assiduité et non sanctionnant un travail réalisé par les étudiants. Les étudiants du département de musicologie quant à eux, ont bien passé les épreuves. Le jury de délibération, qui n'a pas pu se tenir. Il explique que le département de musicologie a contacté la directrice de l'ESM, afin d'organiser une rencontre et de tenter de résoudre ces dysfonctionnements, mais aucune réponse n'a été reçue.

Madame Gaimard propose de faire la synthèse des tous les éléments problématiques factuels en rapport avec l'ESM et de les transmettre à la vice-présidence à la formation.

Examens - organisation de la prochaine session :

Dans le cadre des surveillances des prochains examens et afin d'améliorer leur organisation, Madame Thomas explique qu'une procédure de recueil des données concernant les indisponibilités des enseignants a été mise en place. Les tableaux sont actuellement en cours d'élaboration, mais les réponses restent encore trop incomplètes. Les directeurs de département ont été chargés de diffuser les consignes relatives à cette procédure auprès de leurs équipes pédagogiques.

Les tableaux d'examens sont donc élaborés en fonction des données recueillies et en veillant à limiter au maximum le nombre des surveillances. Afin d'optimiser la mutualisation, comme pour la première session d'examens, une synthèse des éléments est prévue le 17 mars 2023, en concertation avec les autres composantes littéraires (*UFR Lettres et UFR Langues*). Madame Thomas souligne que la disponibilité des salles pose problème, notamment pour l'organisation des épreuves « isolées » (*concerne un étudiant amené à composer seul dans une salle*). Les informations concernant le planning des prochains examens et l'agenda des surveillances seront probablement mis à disposition des enseignants sur le Cloud dans le courant de la semaine douze.

Madame Thomas explique veiller particulièrement à poursuivre les améliorations dans le déroulement des sessions d'examens, avec néanmoins deux limites : l'indisponibilité des surveillants et celle des salles.

Jean Vigreux, transmet au conseil le message qu'il a reçu d'un collègue qu'il représente par procuration :

« Il existe une contradiction du cadre légal imposé avec celui de la diplomation si l'université veut parvenir à délivrer ses diplômes. Il faudra que les enseignants-chercheurs acceptent de ne pas se prévaloir du cadre réglementaire et qu'ils fassent l'effort de :
- 1°) surveiller d'autres examens que les leurs ;
- 2°) surveiller les étudiants en tiers-temps et isolés.

S'ils refusent, ils mettront en péril le cursus.

L'université peut payer des doctorants pour surveiller les examens. »

Madame Thomas explique que l'université n'accordera aucune enveloppe supplémentaire pour financer le recrutement de surveillants. En contradiction avec la décision rendue par la Cour Administrative d'Appel de Nancy, il est prévu que toute surveillance de salle comprenne au moins deux surveillants, voire trois au-delà de cent étudiants, y compris pour les étudiants isolés. Il s'agit ici d'une obligation de moyens relative aux aménagements d'examens, se rajoutant aux conditions normales déjà difficiles à honorer.

4 – HCERES – Nouvelle offre de formation

L'université de Bourgogne a transmis à l'HCERES (le 15/03/2023), l'ensemble des documents liés à la nouvelle offre de formation. Un retour de l'HCERES sur le projet de formation est prévu courant avril 2023 et d'éventuelles modifications pourront nous être demandées. Le retour du Ministère sur les accréditations aura lieu en juillet 2023.

Calendrier concernant les fiches filières des nouvelles formations : elles devront être **votées en conseil d'UFR avant fin juin 2023, pour être ensuite présentées aux conseils centraux en septembre 2023**. Un groupe de travail a été institué pour préparer l'élaboration des fiches filières. Peu de changements sont prévus sur le contenu, à ce sujet Madame Gaimard a transmis les préconisations aux directeurs de département.

Nouveautés :

- Enregistrement de toutes les informations contenues dans les fiches filières dans le nouveau logiciel **Ametys** acquis par l'uB (le logiciel ne sera disponible qu'en juin 2023). Les éléments seront consultables sur le site de l'université et il sera possible d'extraire les éléments du logiciel Ametys pour composer les fiches filières (nom de la formation, domaine, prérequis, références RNCP, débouchés de la formation, nombre d'enseignements, système de contrôle de connaissances, etc.) ;
- Quelques lignes de présentation des enseignements devront également être saisies (cf. texte de présentation rédigé dans les livrets étudiants).

Trame des fiches filières :

L'université a élaboré un fichier Excel, en utilisant plusieurs onglets pour détailler les informations qualitatives (enseignements) et quantitatives (heures de TD, CM, ...).

Les directeurs de composantes ont reçu ce fichier. Le renseignement des données d'ordre général ne pose pas de problème, par contre cela n'est pas réellement possible pour les éléments détaillés relatifs aux filières. Madame Gaimard informe que les composantes (responsables de formation, responsables pédagogiques, scalarités, ...) seront chargées de compléter les fiches filières, mais actuellement la situation reste encore à préciser ; dans tous les cas, des formations seront proposées pour faciliter la saisie des données. Dans son message aux directeurs de département, Madame Gaimard a ajouté un lien vers le site de l'Université de Poitiers, car cet établissement utilise déjà le logiciel Ametys.

Une réunion est planifiée mardi 21 mars 2023 pour avancer sur ce dossier et traiter la partie du référentiel commun des études, ainsi que la question de la compensation entre blocs de compétences et unités d'enseignement (étant précisé que normalement les blocs de compétences ne se compensent pas).

5 – Fiche filière du master 2 psychologie du sport et optimisation de la performance

Madame Gaimard rappelle la situation concernant le M2 PPS :

L'an dernier le master 2 - psychologie de la performance et du sport (PPS) a été suspendu pour l'année universitaire 2022-2023 en raison de nombreux dysfonctionnements, notamment au niveau des enseignements. Afin d'assurer une formation dans de bonnes conditions et la délivrance du diplôme aux étudiants de psychologie, la gouvernance avait demandé la suspension de ce master, en autorisant une possible réouverture si les responsables révisaient la maquette.

La maquette a été revue et le nom du master modifié : le master PPS devient le master Psychologie du Sport et Optimisation de la Performance (PSOP). Ce master, au niveau du diplôme, est porté par le département de psychologie, donc par l'UFR Sciences Humaines et les enseignements sont assurés en partenariat avec l'UFR STAPS. La conformité administrative de cette fiche filière, soumise à l'approbation du présent conseil, a été vérifiée par Claire Vanesse-Urbain et sera présentée à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU). Sous réserve des validations ci-dessus, l'ouverture de cette formation est prévue pour la rentrée 2023.

Alexandra Laurent ajoute que le nouveau binôme de responsables du master PSOP se présente dans un « autre » dynamisme, avec un fonctionnement différent et que la maquette élaborée est cohérente.

Madame Gaimard et Alexandra Laurent souhaitent qu'une vigilance particulière soit apportée dans la mise en route de cette formation de master 2, qui en cas de nouveaux dysfonctionnements, impacterait les étudiants provenant de divers masters 1 (*psychologie, STAPS, ...*).

La fiche filière du master 2 mention psychologie, parcours psychologie du sport et optimisation de la performance (PSOP) est adopté à l'unanimité.

Clara Privé, arrivée en cours de séance et après le vote de ce point de l'ordre du jour, intervient personnellement et au nom des étudiants qu'elle représente :

La fiche filière en question et le master PPS ont fait débat chez les étudiants depuis déjà au moins trois années. D'ailleurs, dès sa prise de mandat en tant que vice-doyenne étudiante, Clara Privé a été saisie de ce dossier ; Il s'agit d'un sujet compliqué, notamment en ce qui concerne les heures d'enseignement.

- 1°) Clara Privé trouve très indélicat et étonnant d'avoir découvert la fiche filière au moment de la commission de la pédagogie, alors qu'elle n'avait pas été soumise préalablement (*selon la procédure*) au conseil d'UFR. Elle informe avoir signalé ce vice de procédure à la vice-présidente Madame Karen Fiorentino, qui a décidé de bloquer la discussion en commission de la pédagogie ;
- 2) Les étudiants représentés par Clara Privé et elle-même estiment que les modifications prévues dans cette fiche filière ne permettent pas la résolution des problèmes structurels de la formation concernée. En effet, elle rapporte l'existence d'énormes soucis entre le co-portage UFR Sciences Humaines – UFR STAPS, en considérant que le personnel enseignant chargé du master, n'est pas en capacité d'endosser ses responsabilités. De plus, le second co-directeur, rattaché à l'UFR STAPS n'est pas « au plus près » des étudiants du département de psychologie de l'UFR Sciences Humaines.

Après une suspension difficile d'un an, décidée alors que les étudiants étaient déjà inscrits en master PPS, Clara Privé affirme que cette révision et son contenu ne répondent en rien aux besoins et que l'approbation de la fiche filière engendrera une « catastrophe » sur la forme, comme sur le fond, notamment d'un point de vue juridique. Par conséquent, l'abstention était prévue au moment du vote de la fiche filière, pour les raisons évoquées précédemment et afin de préserver la formation en jeu. Elle informe que la vice-présidence sera alertée dans le courant de la semaine douze au moment de la commission à la pédagogie.

Madame Gaimard assure qu'une vigilance et un suivi particulièrement soutenus seront appliqués dans la mise en place et le déroulement de cette formation.

6 – Conventions - Subventions

Laboratoire LIR3S :

- **Engagement financier de la Maison Jacques Copeau à hauteur de mille euros (1 000 €)**, en soutien au budget du projet « *AMS – L’atelier du metteur en scène : la bibliothèque de Jacques Copeau* », porté par le laboratoire LIR3S (Monsieur Vincent Chambarlhac) ;
- **Convention de partenariat entre le laboratoire LIR3S et la Société française d’étude du XVIII^e siècle (SFEDS)**, pour l’organisation d’un colloque international Dijon-Naples Bayle, « *Les droits de la conscience errante* », les 23 et 24 mars 2023 à la Maison de Sciences de l’Homme (MSH) de Dijon. La SFEDS s’engage à apporter la somme de cinq cents euros (500 €) par voie de subvention, au titre de la co-organisation de la manifestation ;
- **Convention de partenariat entre le laboratoire LIR3S et l’Institut d’Études Avancées de Paris (IEA)**, pour l’organisation de la journée d’études du 30 mars 2023 « *Hierarchies pénitentielles à la fin du Moyen-Âge* ». Le LIR3S apporte une contribution financière de cinq cents euros (500 €) net de taxe pour la réalisation de ce projet ;
- **Convention de reversement entre le laboratoire LIR3S et l’université de Franche-Comté** pour l’aide à l’organisation du colloque « *Frontières et sociétés frontalières au sein de l’espace franco-luxembourgeois du XV^e siècle à nos jours* ». Le LIR3S s’engage à verser une subvention de cinq cents euros (500 €) net de taxe, au titre de la co-organisation de la manifestation.

Les quatre conventions soumises au vote par le laboratoire LIR3S, sont adoptées à l’unanimité par le conseil de l’UFR Sciences Humaines.

Autres conventions (sans engagement financier) :

- **Convention d’intervention culturelle auprès des lycéens entre l’université de Bourgogne et le Lycée Docteur Lacroix de Narbonne** pour la mise en place d’une mission, avec prise en charge des frais de déplacement et d’hébergement de Monsieur Philippe Gonin. Il s’agit d’une intervention gratuite dans le cadre du projet « *Dark side of the moon* » le 11 mai 2023 ;
- **Renouvellement d’une convention de coopération entre l’université de Bourgogne**, dont le porteur de projet est Monsieur Alain Rauwel, **et l’université de Bologne** pour la mise en place du **double diplôme de licence en histoire**.

La convention d’intervention culturelle avec le Lycée Docteur Lacroix de Narbonne et la convention de coopération « *double-diplôme* » avec l’université de Bologne, sont adoptées à l’unanimité par le conseil de l’UFR Sciences Humaines.

7 – Questions diverses

Aucune question diverse n’est abordée par le conseil de l’UFR Sciences Humaines.

✂ ✂

Madame Gaimard remercie les membres du conseil et lève la séance à 19 heures.

La secrétaire de séance
Edwige PRAT-BÉLIARD



La directrice de l’UFR Sciences Humaines
Présidente du Conseil d’UFR
Maryse Gaimard

